

Par devant moy, George Christiaan Qualenbrinck,
 Notaire & a été présent en Personne, Monsieur
 Jacques Amiot, demeurant dans cette ville,
 à moy Notaire connu, Lequel a fait et
 constitué son Procureur general et special Le
 S^r Bomet Le Jeune, Banquier à Paris, pour
 exiger et recevoir de M^r Martin Le Masne
 ce qu'il peut devoir au S^r Constituant en
 vertu des comtes et titres, dont Le Dit S^r
 Procureur sera nanti, et en cas de refus con-
 traire Le Dit M^r Martin Le Masne par
 La voie de Justice, cum potestate substi-
 tuendi ad lites in communi forma; Pro-
 mettant Le S^r Constituant d'agréer et ap-
 prouver tout ce que par Son Dit Procureur,
 ou Le Substitué, sera fait en vertu de ces
 presentes, sous des obligations conformes
 au Droit. Fait et passé à Utrecht en
 presence de Godard Willem Crafford & Benjamin
 van Doorn, comme temoins, Le 2^e Janvier
 1726.

Jacques Amiot

G.W. Crafford.

B.V. Doorn.

G.C. Qualenbrinck
 Notaire

* J'en donnerai qui-
 tances et decharges
 valables.